

AVIS DE COURSE

Régate de Bassin Bordeaux Métropole (5B)

Dimanche 18 mars 2018

Centre de Voile de Bordeaux-Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 Les règlements fédéraux.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata se courre sur les bateaux de type Open Bic
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

Nota : les brassières de sécurité ne sont pas fournies et devront être portées à tout moment sur l'eau.

4. DROITS A PAYER : sans objet

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription le dimanche 18 mars de 11h à 12h
- 5.2 Un briefing est prévu à 12h30
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
18 mars 2018	13h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles le jour de l'épreuve.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit (voir annexe Parcours)

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2.1 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.2.2 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le vainqueur sera le coureur ayant le moins de point.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers équipages.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régate.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Centre de Voile de Bordeaux-Lac

Annexe Parcours

Toutes les bouées seront à laisser à babord.

